

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1999)
Heft: 121

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE MESSENGER SUISSE

Fondé en 1955
Numéro 121
Juin 1999

Directeur Honoraire de la Publication
Pierre Jonneret

Directeur de la Publication : Philippe Alliaume

Comité de Rédaction :
Laurent Faure, Anne Germain, Michel Goumaz,
Henriette Nicolet, Alexandre Pierquet,
Olivia Psachin, Cornelia Reiwald

Rédaction : Jérôme Boyon

Ont collaboré à ce numéro :
Philippe Alliaume, Anne Germain,
Jean-Charles Giroud, Michel Goumaz,
Serge Laget, Jérôme Liniger,
Jean-Pierre Moulin, Henriette Nicolet,
Alexandre Pierquet, Nathalie Smethurst,
Manuel Texeira.

Rédaction du Messenger Suisse
100 Rue Edouard Vaillant
92300 Levallois-Perret
Tél : +33 (0)1 55 21 07 71
Fax : +33 (0)1 55 21 07 72

Le Messenger Suisse sur Internet :
<http://l.am/messenger-suisse>.

Promotion et Publicité

Martine Cohen
Tél : +33 (0)1 47 30 50 81
Fax : +33 (0)1 55 21 07 72

Rédaction

Abonnements

Mensuel
Prix du numéro : 20 FF - 3,04 €
Abonnement 11 numéros : 220 FF - 30,48 €
Abonnement 22 numéros : 400 FF - 60,97 €
Abonnement de soutien : 300 FF - 45,73 €
Etranger/Par Avion/Associations... : nous consulter

Service abonnements du Messenger Suisse
DIP- 70 Rue Compans- 75019 Paris
Tél +33 (0)1 44 84 85 00
Fax : +33 (0)1 42 00 56 92

Photos

Crédit Photos

Couverture : Suisse Tourisme
ou BPU Genève, p 6 à 8 : BPU Genève,
p 14-15 : Office du tourisme Les Diablerets,
p 20 à 23 : Suisse tourisme.

Éditeur : Franco-Suisse de Publications
Sàrl de Presse

Gérant : Philippe Alliaume

Associés :

Philippe Alliaume et Alexandre Pierquet

Siège Social :

41, Avenue George V - 75008 Paris
Tél : +33 (0)1 44 43 93 07
Fax : +33 (0)1 44 43 93 12

Siren : 413 199 308 RCS Paris
Ape : 221E - TVAIC : FR16413199308
CPAP N° 52679 - ISSN N° 1274-7769

Dépôt Légal à Parution - © 1997-1999 FSP SARL

Membre de la



La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction autorisée sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.

Réalisation : DPA Communication
Tél : +33 (0)1 40 68 04 00

Impression : Imprimeries EDIPRESS

Informations légales

Point de vue

Que la page éditoriale du « *Messenger Suisse* » serve à exprimer des opinions politiques sur des sujets qui intéressent les Suisses de France, je m'en réjouis. Que les opinions qu'il exprime ainsi provoquent des réactions, l'éditorialiste ne s'en étonnera pas, du moins je l'espère.

Sous le titre « *A voté* », Philippe Alliaume revient sur la récente adoption par le peuple et les Cantons Suisses de la nouvelle Constitution fédérale. Il est de ceux qui regrettent que la révision totale de notre Charte nationale ne comporte pas, à ce stade, un ensemble de réformes courageuses. J'en étais aussi, et cela était la politique de notre gouvernement du temps où le Conseiller fédéral Kurt Furgler avait la reponsabilité de ce dossier. Le Parlement et l'opinion publique ne l'ont pas suivi et ont préféré procéder par étapes, dont la première devait être une mise à jour, un toilettage purement formel, d'un texte plus que centenaire et devenu illisible. Cela n'aura été ni héroïque ni inutile.

Mais les autres pas devront suivre. Ce sera alors le moment où tous nos grands et petits réformateurs seront appelés à mobiliser leurs forces pour forger des majorités solides en faveur de chacune de ces innovations : réforme des droits populaires, réforme de la justice, réforme du fédéralisme, réforme du gouvernement, réforme du régime fiscal, etc. Dire que la refonte de nos institutions a avorté est donc pour le moins prématuré. Elle a, au contraire, commencé. Le peuple l'a compris et a dit oui au premier pas et à la méthode ; à la politique maintenant de trouver les énergies réformatrices nécessaires pour poursuivre l'œuvre.

Qu'il soit possible d'aller plus loin encore pour ce qui est des droits politiques des Suisses de l'étranger, je le conçois aussi. Encore faudra-t-il présenter un projet cohérent qui trouve l'appui net de ces communautés parsemées à travers les continents tout comme le soutien de nos partis politiques et de l'opinion publique à l'intérieur même du pays. Que ceux qui y sont le plus attachés se mettent à l'œuvre !

Venons-en aux dernières lignes de l'article de Philippe Alliaume ; c'est surtout cette présentation de la politique européenne du Conseil fédéral qui m'a incité à prendre la plume. Préparer le pays à son entrée - inévitable, à terme, nous le savons tous - à l'Union Européenne : cela pourrait faire partie de ces grandes réformes et mériterait sans doute une vaste mobilisation. Contrairement à ce que l'éditorialiste affirme, le Conseil fédéral ne cache aucunement cette ambition. Il vient même de publier un important rapport aux Chambres étalant, dans le détail, les implications, les coûts et les bénéfices d'une telle adhésion. Cette volonté d'expliquer et de nourrir le débat mériterait mieux, à mon avis, que les quelques remarques désabusées du journaliste.

Car il ne s'agit justement pas, pour la Suisse, de « *se fondre sans bruit dans l'Union Européenne* », mais de préparer sérieusement ce qui fera sans doute l'objet d'un des plus importants débats démocratiques des années à venir. Et si Philippe Alliaume affirme qu'adhérer à l'Union signifierait « *de laisser le 'machin' supranational décider seul* », il inverse, à mon avis, les choses. C'est, en effet, tant qu'elle hésitera face à la perspective de l'adhésion que la Suisse se verra encore et encore obligée de reprendre le droit et les politiques communes de l'Union sans avoir été associée à leur élaboration ; les accords sectoriels que nous venons de conclure, tombent, pour une part importante, dans cette catégorie de l'alignement, autonome ou contractuel, qui, hélas, est devenu notre sort.

Par contre, s'asseoir à la table de la Commission, du Conseil et du Parlement Européen permettra à la Suisse de défendre ses valeurs, d'introduire ses idées, de faire valoir ses intérêts, d'apporter et de monnayer ses contributions, de participer enfin à la gestion des institutions communes. Aujourd'hui, perdre sa souveraineté et son identité, j'allais dire : sa dignité, ce n'est pas de participer à des projets de types communautaire, en acceptant les compromis et les sacrifices liés à toute négociation ainsi que les contraintes de l'ordre juridico-politique commun qui en est le résultat ; c'est, au contraire, de renoncer à cette participation, c'est d'être absent et de ne plus peser. Les Suisses ont un besoin réel d'exprimer leur solidarité ; mais ils éprouvent encore beaucoup de peine à comprendre que la vraie ouverture, ce n'est pas seulement le geste humanitaire, trop souvent sans lendemain, mais la volonté qui doit l'accompagner de partager des responsabilités et de rejoindre ainsi la « *polis* » des citoyens de notre continent.

Bénédict de Tscharnier
Ambassadeur de Suisse en France

Notre magazine qui n'est pas un magazine d'opinion est particulièrement heureux lorsque des lecteurs réagissent aux propos figurant dans ses pages et renouvelle l'invitation qui leur est faite de s'exprimer sur des sujets d'intérêt général.